

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 8 novembre 2010 à 20 h 30

Membres présents: M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES – Mlle Nathalie MENDES – M. Eric NAUTRE.

Membre (s) absent(s) excusé(s): Mme Sandrine LECLERCQ (pouvoir à M. Daniel BOURDON) – Mme Arlette ARAGON (pouvoir à M. Jacques MENDES)

Secrétaire de séance : Eric NAUTRE

ORDRE DU JOUR

0/1 .Statistiques d'octobre 2010 du site internet www.rosis-languedoc.com

0/2 .Approbation du P.V de séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2010

- 1. Forêt des écrivains - Signature de la convention avec le CG 34, l'ONF et la commune de Combes*
- 2. ESAT de Plaisance - Signature de la convention pour le nettoyage du linge des gîtes communaux*
- 3. Festivités de Fêtes de fin d'année*
- 4. Révision du tarif des hébergements communaux.*
- 5. Andabre –Occupation du domaine public chemin du Calvaire*
- 6. Fermeture de la Maison du Mouflon et du Caroux*
- 7. Douch -actualisation du plan d'implantation des concessions du cimetière*
- 8. Report de la parution du B/M*
- 9. Habitation SELFA – Débroussaillage des terrains attenants*
- 10. Point Infotourisme – Acte d'incivilité*
- 11. – Urbanisme – Projet de cession d'une voie communale à Cours le Haut*
- 12. Informations générales*
- 13. Le point sur les travaux en cours en projet ou réalisés*

STATISTIQUES DU MOIS D'OCTOBRE 2010

SITE INTERNET : WWW.ROSIS-LANGUEDOC.COM = 4 843 visites

MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX = fermeture annuelle

Approbation du Procès verbal de séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2010.

Vote du Conseil : *Le Conseil unanime approuve le PV de séance*

VOTE : *Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0*

1- FORET DES ECRIVAINS COMBATTANTS - CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la signature de la Convention de partenariat pour la mise en valeur et le développement du massif de la forêt des Ecrivains Combattants entre le Président du Conseil Général du département de l'Hérault, l'Office National des Forêts, la Commune de Combes et notre commune.

Il précise que cette cérémonie, à laquelle vous êtes tous conviés, aura lieu **le 18 novembre 2010 à 14 h 30, à la forêt des Ecrivains Combattants**, à hauteur de la Croix de guerre.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information et approuve la signature de cette convention

VOTE : *Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0*

2 - ESAT PLAISANCE – CONTRAT DE BLANCHISSERIE POUR L'ANNEE 2010

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le contrat de blanchisserie qui nous lie à l'APAJH-ESAT de Plaisance, est arrivé à terme.

Il propose donc aux membres du Conseil l'autorisation de renouveler ce contrat et de signer tout acte afférent.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.

VOTE : *Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0*

3 - CEREMONIES DES FETES DE FIN D'ANNEE - CADEAUX DE NOEL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil, qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, la mise en place d'enseignes lumineuses et l'installation aux emplacements habituels des sapins de Noël illuminés, auront lieu dans la 1^{ère} semaine de décembre 2010.

(Les sapins seront prélevés, dans la mesure du possible, dans la forêt communale).

Il propose en outre, comme tous les ans, d'offrir aux résidents de la commune, à partir de **l'âge de 60 ans, ainsi qu'au personnel communal**, une boîte de chocolats pour les dames et un pack de deux bouteilles de vin de pays pour les hommes.

Il indique également, qu'à l'occasion de la **présentation des vœux 2011**, la population sera invitée à un apéritif dinatoire qui aura lieu **le Vendredi 14 Janvier à 19h 00 à Andabre** et à un goûter festif, **le Samedi 15 janvier à 16h00 à Douch**.

Il demande au 1^{er} et au 2^e adjoint de prévenir les associations que les salles de Douch et d'Andabre seront réservées pour cette présentation du jeudi 13 au dimanche 16 inclus.

Il demande donc aux membres du conseil, l'autorisation d'engager la dépense nécessaire au bon déroulement de ces fêtes de fin d'année.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à ces propositions.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

4 - REVISION DU TARIF DES HERBERGEMENTS TOURISTIQUES COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu, compte tenu des Investissements que nous réalisons tous les ans pour que nos hébergements soient fonctionnels et accueillants, de procéder à la révision des tarifs des hébergements touristiques communaux et propose de fixer le montant de la nuitée à compter **du 1er janvier 2011** à :

- **14 € pour le Gîte de groupes communal de Douch 32 places** (taxe de séjour, fourniture de couvertures et chauffage compris). Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.
- **16 € pour le gîte communal « 3 épis » de Douch 16 places** (fourniture des draps taxe de séjour et chauffage compris). Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans avec fourniture de matelas pneumatiques, **(3 de disponibles actuellement)**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil approuve les propositions tarifaires proposées.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

5 - ANDABRE - CHEMIN DU CALVAIRE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le différend qui oppose certains riverains du chemin du calvaire à Andabre et le propriétaire qui a bâti le mur, semble s'atténuer.

Cependant, il paraît nécessaire que certaines dispositions soient prises, notamment pour faire cesser l'occupation d'un muret sur le domaine public, afin que le retournement des véhicules des riverains où autres usagers soit facilité.

Il indique que le mis en cause a rogné le rocher situé sur le communal pour en élargir l'entrée (Voir planche photos) et a déposé les gravats sur le communal, limitant ainsi, la possibilité de retournement et de stationnement des véhicules. Un déplacement sur le terrain avec les deux adjoints a permis de mieux analyser la situation et d'apercevoir en dessous, l'amorce d'un début de l'ancien chemin communal. Nous procéderons très prochainement au nettoyage complet des remblais actuels pour mieux examiner cette portion de terrain et apprécier ce qu'il y a lieu d'envisager.

Il propose donc à terme, de matérialiser sur l'aire de stationnement actuelle, deux emplacements au sol, puis, de prendre un arrêté municipal, précisant que cet espace constitue une aire de retournement en autorisant un stationnement non gênant des proches riverains.

Il précise qu'un courrier a été adressé à la personne concernée, et que rendez vous a été pris pour évoquer les tenants et les aboutissants de ce dossier.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil approuve les démarches engagées.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

6 - DOUCH - FERMETURE ANNUELLE DE LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que depuis le 1^{er} novembre 2010, la Maison du Mouflon et du Caroux de Douch est fermée au public.

Il précise cependant que si nous sommes sollicités ponctuellement durant la période hivernale par des scolaires ou autres associations, nous l'ouvrirons à la demande.

Il indique que la réouverture de l'établissement est programmée pour le 1^{er} Mai 2011 et indique qu'à partir de cette date, il y aura lieu de recruter un agent dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée de type CAE, pour en assurer la gestion.

Il indique également que prochainement en fonction de l'agenda de la Vice Présidente du Conseil Régional LR Béatrice Négrier, nous accueillerons sous son égide, et avec son soutien, le/la 5 000^{ème} visiteur (se) de cette structure qui a eu un immense succès de fréquentation.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information et approuve la proposition du Maire.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

7 - DOUCH – ACTUALISATION DU PLAN D'IMPLANTATION DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu, compte tenu du nombre de demandes de concessions funéraires formulées par nos administrés pour le cimetière de Douch, de réactualiser le plan du cimetière et de dégager certains emplacements inoccupés depuis fort longtemps et dont on ignore parfois, l'origine du défunt.

Il propose donc de créer en un lieu du cimetière qui reste à définir, un dépositaire avec plaque d'identification pour perpétuer le souvenir de ces défunts.

Il propose également de faire appel à la mémoire des plus anciens pour obtenir tous ces renseignements.

Il indique en outre que l'inventaire des concessions fait ressortir que certains de nos administrés ne sont pas propriétaires de leur concession qu'ils devront régulariser.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en débattre.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à ces propositions.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

8 - PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL N° 8

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la parution du Bulletin Municipal n° 8 qui nécessite une mise en page plus élaborée ne pourra pas paraître avant la fin de l'année, faute de temps et du planning de notre infographiste.

Il indique aux membres du Conseil qu'il paraîtra en tout début de l'année 2011 seuls créneaux disponibles proposés par l'infographiste.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil approuve cette décision.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

9 - ANDABRE - TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'habitation récemment acquise à la Combe d'Andabre, va faire l'objet d'un nettoyage de la friche du proche environnement de l'habitation où une végétation composée d'arbres et de broussailles empêchent toute pénétration.

Il précise, qu'afin de savoir à quel type d'hébergement nous pouvons le destiner, il demandera à l'architecte de la communauté de faire un état diagnostic des lieux.

Il indique que prochainement il sollicitera les services de la Communauté Emmaüs » pour débarrasser la maison de tout son contenu. (Meubles, équipements ménagers et autre lingerie).

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en débattre.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil approuve ces propositions.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

10 - POINT INFOTOURISME DU COL DE MADALE - ACTE D'INCIVILITE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un acte vandalisme a été perpétré dimanche dernier contre le point infotourisme du col de Madale engendrant des dégradations assez conséquentes.

Il indique que plainte a été déposée auprès des services de Gendarmerie, et que contact a été pris avec le menuisier qui nous a présenté un devis de travaux de réparation d'un montant de près de 1 000€.

Il indique que le point info, propriété de la commune, est couvert par l'assurance multirisques de la commune, souscrite auprès la Cie d'assurance AXA, qui a été informée du sinistre.

Il indique que prochainement le président du point info réunira les membres du bureau de l'association afin de faire le bilan de la saison 2010.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

11 - URBANISME – PROJET DE DECLASSEMENT DUNE VOIE COMMUNALE A COURS le HAUT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la requête de M.Bouethas, Paul qui envisage d'acquérir à Cours le Haut côté droit du ruisseau du Casselouvre, des bâtiments en ruine pour lesquels il lui est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain voisin appartenant à M. Pajot, afin de mettre en place un système d'assainissement autonome.

Il s'avère que ces bâtiments sont desservis par une voie communale d'un mètre de large (Voir planche relevé cadastral), qui permettait jadis, de séparer et de desservir les deux parcelles de terrain et qui aujourd'hui n'ont plus aucune utilité.

Il propose donc aux membres du Conseil, de bien vouloir examiner ce dossier, d'envisager la cession de ces voies qui seraient intégrées dans les parcelles nouvellement acquises.

Il indique en outre, que les frais du géomètre expert et de notaire seront à la charge de l'intéressé.

Avis et Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un accord de principe à cette proposition. Il précise toutefois, que la démarche risque d'être longue et difficile, puisqu'il y a obligation d'enquête publique pour déclasser cette voie du domaine public au domaine privé de la commune.

Il indique que Le coût de cette opération, (frais de géomètre et de notaire, commissaire enquêteur...) sera particulièrement onéreux , et qu'il devra être à la charge du preneur.

VOTE : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Informations diverses

Les vœux de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, auront lieu le 21 janvier 2011 sur la commune du Soulié.

Le point sur les travaux réalisés... en cours... ou en projet...

Andabre

- **Les travaux de raccordement en enrobé fin** de la voie qui relie la RD 952 à la Station d'épuration sont terminés. La réception de la station a eu lieu le 4 novembre 2010. Compte tenu du planning particulièrement chargé des élus en cette période de fin d'année, L'inauguration de cet équipement s'effectuera **au printemps 2011**.
- **Les travaux d'enfouissement de la 1ere tranche de travaux d'électrification rurale** dans le hameau sont terminés. Les poteaux ont été implantés, il ne reste plus que la pose des lampadaires basse énergie de type LEDS qui le sera prochainement.

Sénas

- **La remise en état de la totalité de la voirie départementale** qui relie la RD 180 au Hameau de Sénas est terminée. Des aménagements de sécurité en pierre bâtie ont été réalisés dans les virages particulièrement dangereux de cet itinéraire.

Les Avels

- **Les travaux de prolongement et de restauration d'une partie de la voirie communale** en béton, qui relie le col des Avels au Hameau de lafage viennent d'être réalisés avec la participation de René Magnaldi, Germain Farenq et Fabrice. Contact a été pris avec l'entreprise Granier pour effectuer de menus travaux à l'aide d'engins de TP afin de faciliter la sortie des poids lourds en provenance de la carrière sur l'autre partie de voie en terre battue.

Rosis

- **L'implantation du nouveau Pylône de téléphonie mobile** sera prochainement mis en place sur une parcelle de terrain communal au lieu dit « Rogainard ».Ce pylône d'une hauteur de trente mètres, sera érigé sur un socle de 30m² environ. Cette antenne desservira les opérateurs **Orange, SFR et Bouygues**.

La Palisse

- **Les travaux de raccordement** du réseau d'assainissement des résidents du hameau de la palisse vont débuter tout début décembre, ainsi que le raccordement au système d'assainissement déjà en place .Ces travaux seront réalisés par l'entreprise de TP Jean Roger.

Le Cros

- **Un devis de travaux pour le nettoyage d'un terrain** destiné à l'installation d'une fosse septique toutes eaux, avec champ d'épandage et bassin filtrant, vient d'être demandé au GIEC et à l'entreprise J.Roger, dans le cadre du projet d'installation d'un système d'assainissement collectif sur une parcelle de terrain Propriété de la commune.
- **Le seuil situé en aval sur le ruisseau** qui sépare notre commune de celle de Taussac la Billière, présente des dégradations qui nécessitent d'être restaurées. Les deux communes se sont engagées à réaliser ces travaux qui seront réalisés par les employés communaux de nos communes respectives et à en partager le coût.

QUESTIONS DIVERSES :

Chemins ruraux

Les conseillers municipaux de chaque secteur font part au Maire de l'état de dégradation de certains murs de soutien de chemin communaux qui se sont écroulés et qu'il ya lieu de restaurer le plus tôt possible, notamment sur le GR 632 à Héric, le chemin du Cros au Turrel, le chemin de Mounis à Andabre et le chemin du Pussadou à Sénas.

Réponse du Maire :

Il indique que ces chemins sont situés en divers endroits de la commune et souvent difficilement d'accès.

Pour des raisons financières, ces travaux ne peuvent confiés à une entreprise et ne pourront être réalisés que par l'employé communal, lorsqu'il sera assisté de l'agent mis à la disposition par la communauté de communes. Il est évident que nous traiterons en priorité les plus urgents, et les autres en suivant.

Le Maire

Jacques MENDES

Mairie de Rosis - 34610 ROSIS - Tél. 04 67 23 60 73 - Fax. 04 67 23 69 44 –
Courriel: mairie.rosis@wanadoo.fr Site internet : www.rosis-languedoc.com